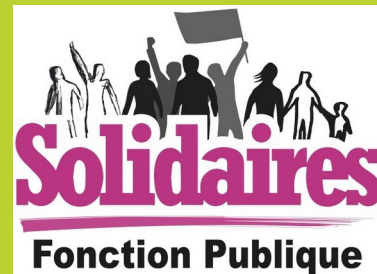




Compte rendu CHSCT Du Mercredi 24 novembre 2021



Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, plus connu sous le sigle CHSCT est une instance représentative du personnel au sein de l'administration. C'est un comité spécialisé dans les questions de santé et de sécurité au travail. La gestion du COVID 19 y occupe une place prépondérante depuis 2020.



Favoriser la qualité du travail, c'est tout faire pour supprimer, les risques sur la santé physique et psychique des agent.es.

Etude ergonomique service La Bibliothèque (pour information)

Les agents de La Bibliothèque sont au quotidien exposés à des contraintes physiques diverses : port de charges (caisses d'ouvrages à transporter, mobiliers à déplacer ...) et postures contraignantes (flexions du dos lors du rangement d'ouvrages rangés dans des bacs au sol, travail à genoux ou en position accroupie lors du reclassement d'ouvrages situés sur les étagères basses, le tout de manière très répétitive pendant plusieurs heures). La crise sanitaire a imposé la mise en quarantaine des documents et a fortement accentué ces contraintes physiques. En effet, des manutentions supplémentaires sont apparues, nombreuses et intenses. La sinistralité constatée (maux/douleurs exprimés, arrêts de travail) a conduit la ville de Saint-Herblain à commander une intervention ergonomique auprès d'un prestataire. La société A3SET a trouvé des pistes d'amélioration en concertation avec les agent.es, notamment en ce qui concerne le rangement et la suppression de certains documents de la collection ("désherbage"). D'autres seront mises à l'étude, ce dossier sera finalisé en 2022 et présenté en instance CHSCT en juin 2022 avec un point d'étape au CHSCT de mars 2022.



Le syndicat SUD a tenu à saluer la qualité du diagnostic sur le plan des dommages physiques. Il a cependant rappelé que les conditions de travail étaient soumises à des contraintes aussi bien psychiques et morales que physiques et qu'il convenait de les prendre en compte en les analysant méthodiquement et en détail.

À l'évidence à La bibliothèque le mal-être au travail demeure un problème majeur non résolu subi par de très nombreux/euses agent.es. C'est pourquoi le syndicat SUD demande qu'un audit soit mené par une société indépendante et professionnelle en complément du diagnostic ergonomique afin que les agent.es puissent s'exprimer en toute sécurité et sans pression pour tenter de résoudre ce problème sans fin. Afin que ces agent.es se sentent vraiment respecté.e.s et reconnu.e.s dans leur travail au sein du service. Favoriser la qualité du travail, c'est tout faire pour supprimer les risques sur la santé physique et psychique des agent.es.

Enfin, le syndicat SUD a fait part à la Ville de son regret de ne pas avoir été associé à l'aménagement et à la construction des nouveaux bâtiments. Il est également regrettable que les agent.es ne soient pas réellement écouté.e.s sur le sujet, ce qui éviterait que la régie bâtiment intervienne derrière les entreprises.

Situation TELETRAVAIL - (pour information)

Suite aux évolutions réglementaires et suite à la crise sanitaire, la procédure d'organisation du télétravail va être actualisée et **fera l'objet d'une délibération en juin 2022**. A ce jour 232 agents sont dotés de matériel informatique permettant d'exercer leur mission en télétravail ou travail à distance sur la période 2020/2021.

Le Syndicat SUD a demandé plus de transparence sur les conditions d'éligibilité, la procédure doit être claire afin que tous les agent.es puissent se positionner. SUD a également demandé à ce que les agent.es télétravaillant soient indemnisés.es compte tenu des économies réalisées par la Ville lorsque les agent.es sont en distanciel.

Pour les élu.es SUD le télétravail est sans aucun doute un levier d'intégration et de maintien dans l'emploi pour les agent.es en handicap, visible ou non visible. SUD rappelle néanmoins que si le handicap génère de la mise à l'écart, le télétravail engendre aussi de l'isolement. Il faut vraiment consulter les agent.es individuellement.

Programme de prévention annuel 2022 présenté CHSCT (pour avis)

Gestion COVID 19

Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail

- Poursuivre l'évaluation des risques professionnels et la mise à jour des documents uniques (DU) :
 - Service Personnes âgées
 - Service Bâti Maintenance
- Dynamiser le réseau des Assistants De Prévention (ADP) et affirmation du rôle des ADP
- Bilans et analyses pour les années 2019 2020 2021 :
 - Registres d'accidents bénins
 - Accidents du travail et trajet
- Gestion et analyse des registres de santé et sécurité au travail
- Médecine de prévention
- Points travaux « suivi Patrimoine » et visites sur site
- Lutte contre les nuisances sonores dans les écoles (activités éducatives, groupes scolaires)
- Suivi de la démarche de prévention du risque amiante
- Contrôle de la qualité de l'air : Radon

Qualité de vie au travail - Axe 5 : Préserver la santé et la sécurité au travail

- Actualisation de la procédure télétravail – indicateur de suivi
- Actualisation de la procédure agression
- Mutuelles / prévoyance : évolution réglementaires
- Améliorer la qualité de vie au travail des agents issue des réflexions conduites dans le dossier des 1607H : indicateurs d'évaluation, suivi des impacts (stabilisation des fonctionnements et pérennisation).

Le programme annuel de prévention doit déterminer la liste détaillée des réalisations et des actions qu'il paraît souhaitable d'entreprendre au cours de l'année à venir, afin de tenir compte de l'évaluation des risques et de leur évolution. Dans le programme annuel de prévention (qui est une obligation pour les collectivités), Sud a pointé l'actualisation de la procédure agression : nos élu.es trouvent anormal que le CHSCT n'ait pas été informé des nombreuses agressions commises à l'accueil de l'Hôtel de ville en 2021. Nous avons notamment appris qu'une main courante avait été déposée suite à l'agression d'une agente. Le syndicat SUD a rappelé qu'en cas de violence (insulte, agression...) ou en cas d'accident du travail le CHSCT devait impérativement être informé dans les plus brefs délais.

Concernant le point du passage du temps de travail à 1607h, SUD a dénoncé fermement qu'on veuille nous faire croire que travailler plus pour gagner moins puisse apporter des améliorations sur nos conditions de travail ! Si le syndicat SUD n'a pas cosigné cette régression sociale aux cotés de la Ville c'est bien parce qu'elle ne sera pas indolore à court comme à long terme...